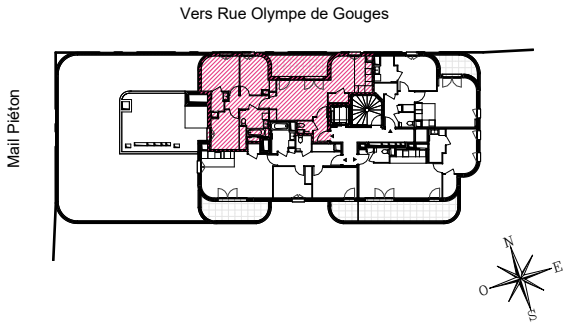
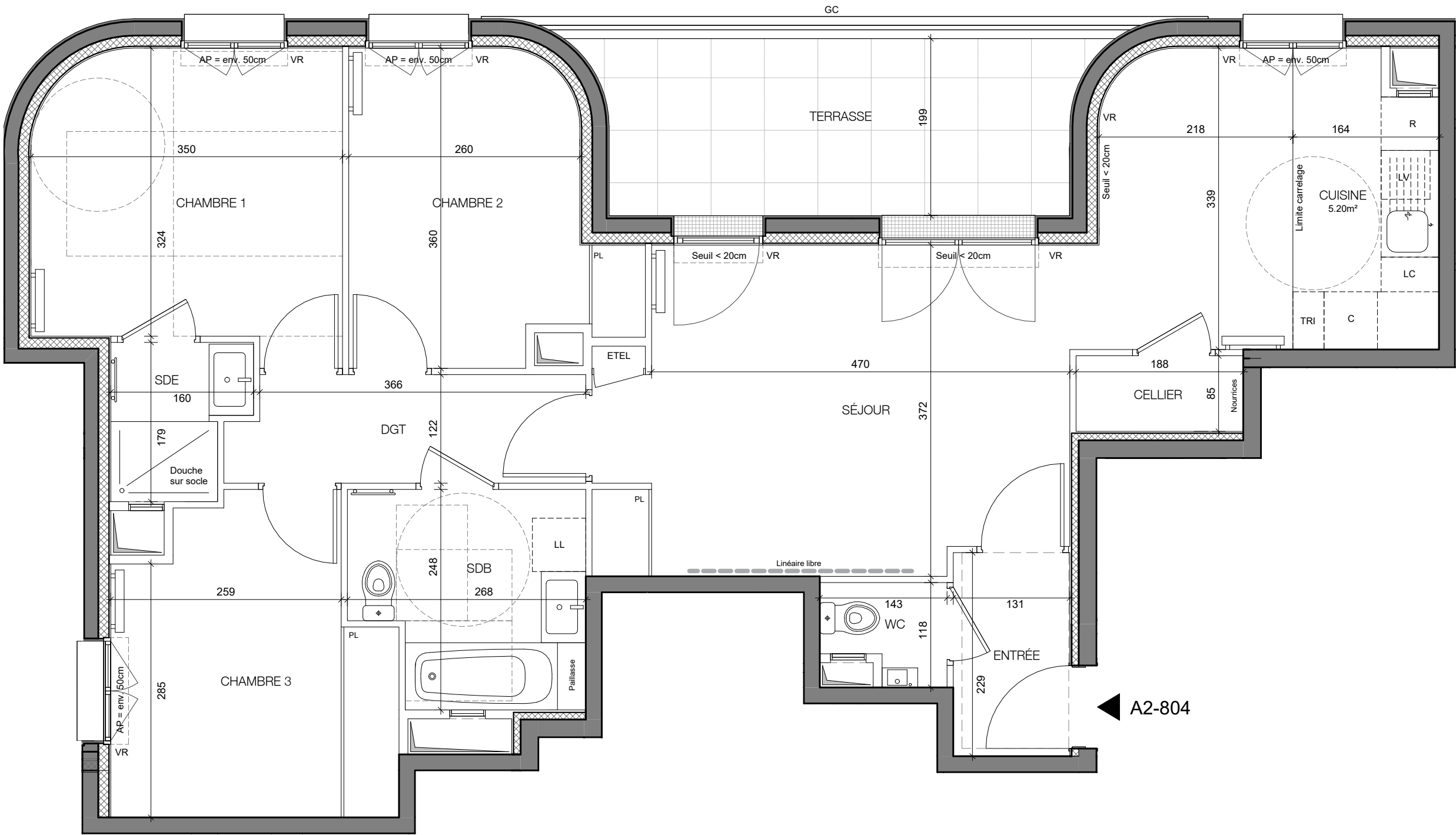




HALL A2

APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° A2-804 au 8^{ème} étage

ENTRÉE	3.00 m²
SÉJOUR/CUISINE	31.31 m²
CHAMBRE 1	11.39 m²
CHAMBRE 2	9.63 m²
CHAMBRE 3	10.23 m²
SALLE DE BAINS	5.99 m²
SALLE D'EAU	2.48 m²
WC	1.42 m²
CELLIER	1.60 m²
DEGAGEMENT	4.75 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	81.79 m²
TERRASSE	10.75 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	92.54 m²

LEGENDE

AP	Allège pleine	→	Sèche serviette
AV	Allège vitrée	→	Radiateur
VR	Volets-roulants	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave vaisselle
///	Soffites	LL	Lave linge
PL	Placard	C	Cuisson
ETEL	Espace technique électrique du logement	TRI	Tri sélectif
----	Retombée de poutre	LC	Linéaire complémentaire



Indice A Juillet 2025

Echelle: 1/50 0 0.5 1 2

OAW Architectes

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF

PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »